

## DE LA DEPENDANCE ALIMENTAIRE A LA DEPENDANCE FINANCIERE, L'ENGRENAGE...

Par

*Najib AKESBI\**

Le débat sur les modèles de développement – par delà les différentes thèses sur les «modalités» de la croissance – a souvent été réduit au faux dilemme : Agriculture ou Industrie ? Faut-il commencer par le secteur agricole et aller vers l'industrialisation ou convient-il d'adopter la démarche inverse ?

Les adeptes du modèle de développement linéaire ont fondé une grande part de leur argumentation en faveur de l'agriculture sur la capacité de celle-ci à dégager les ressources financières aptes à financer le développement économique. Lors du passage «de la société traditionnelle à la société qui réussit son démarrage», ROSTOW explique que c'est l'agriculture qui permet de libérer «les cercles vicieux du sous-développement» : c'est elle qui va fournir les denrées pour nourrir la population ; c'est elle qui, grâce à un accroissement de productivité, va permettre une augmentation générale des revenus et alimenter le marché nécessaire au développement des industries ; c'est encore elle qui – surtout – va dégager, notamment par des ponctions fiscales ou d'autres formes d'épargne forcée, le surplus économique nécessaire au financement de l'industrialisation (1). A l'appui, on ne manque presque jamais de citer le Japon de la fin du siècle dernier où effectivement, le gouvernement MEIJI réussit à transformer les anciennes redevances féodales en véritable impôt foncier payable en monnaie et qui, durant les années 1870, rapportait jusqu'à 80 % des ressources de l'Etat, ressources drainées ensuite massivement vers le financement de l'industrialisation (2). En revanche, on précise moins souvent que si la soie, le principal produit d'exportation de l'époque, était l'un des deux piliers de l'agriculture japonaise, l'autre pilier était le riz, denrée alimentaire de base permettant la satisfaction des besoins de consommation intérieure. C'est que, revue et corrigée à la lumière des impératifs de la Division Internationale du Travail consacrée à l'issue de l'ère coloniale, cette préséance de l'agriculture s'est muée en un ensemble de préceptes et a donné lieu à une pratique qui non seulement a largement vidé le modèle originel de son contenu mais, surtout, produit une situation où la grande majorité des pays du Tiers-Monde ne cumule que les revers des modèles alternatifs proposés : ni industrie digne de ce nom, ni agriculture apte à tout le moins à assurer l'autosuffisance alimentaire. Au lieu d'être le secteur «propulseur de la croissance», l'agriculture en est devenue l'obstacle majeur et la dépendance alimentaire du Tiers-Monde est aujourd'hui plus grave qu'elle ne l'a jamais été (3).

---

\* *Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II – Rabat (MAROC).*

Le cas du Maroc est en ce domaine particulièrement instructif. Décrétant que la «vocation» du pays était d'abord agricole, et parfaitement acquis aux préceptes érigés par les doctrinaires de la Division Internationale du Travail en «modèle de développement» à l'usage des pays du Tiers-Monde, les responsables marocains ont détourné vers l'agriculture la majeure partie des ressources du pays dans l'espoir d'y édifier notamment un appareil productif apte à permettre au pays de tirer au mieux profit des «avantages comparatifs» et dégager en retour les ressources nécessaires au financement de l'accumulation dans les autres secteurs de l'économie, bref assurer le «décollage» et le passage aux étapes supérieures de la croissance... Or, voilà qu'en ces années 80, au bout de deux décennies de mise en œuvre obstinée de cette politique, l'agriculture marocaine continue de s'enfoncer dans un déclin historique implacable, la dépendance alimentaire du pays prend des dimensions dramatiques et la situation sociale dans les campagnes est des plus inquiétantes... De surcroît, après avoir englouti tant de capitaux publics, le secteur agricole n'a jamais pu assurer une contribution un tant soit peu significative aux finances publiques. Au demeurant, quoi de plus significatif à cet égard que l'impôt agricole — le seul impôt direct concernant l'agriculture — après avoir représenté une proportion tout à fait dérisoire des recettes fiscales de l'Etat pendant deux décennies, vient d'être purement et simplement supprimé, pour une période allant jusqu'à l'an 2000 ?...

Comment donc expliquer de tels paradoxes ? Par quels chemins d'idées et de faits comprendre la faillite d'une politique pourtant si ambitieuse à l'origine ? Existe-t-il une voie de salut et si oui quel en est le sens ? Nous essayerons d'apporter quelques réponses à ces questions en plusieurs étapes. Dans une première partie, nous tenterons d'abord d'identifier le modèle agro-alimentaire édifié, d'en saisir les déterminants et de caractériser les instruments de politique économique et financière mis en œuvre à cette fin. Ensuite, nous nous attacherons dans une deuxième partie à apprécier les résultats obtenus à l'issue d'une expérience de près de deux décennies et par là-même prendre la mesure de l'impasse où le modèle en question a conduit le pays. Nous essayerons en conclusion de mettre en évidence les mécanismes par lesquels dépendance alimentaire et dépendance financière s'alimentent mutuellement dans un engrenage infernal, engrenage qu'il n'est possible de «casser» que par la remise en cause radicale des choix adoptés jusqu'à présent.

## **I. — UNE POLITIQUE GLOBALE ET MASSIVE AU SERVICE D'UN MODELE AGRO-EXPORTATEUR**

Depuis 1965, la politique de l'Etat en matière d'agriculture donne l'impression de se confondre quasiment avec ce qu'il est convenu d'appeler «la politique des barrages» dont l'objectif-symbole sera l'irrigation d'un million d'hectares pour l'an 2000. En fait, l'Etat ne s'est pas seulement

contenté d'investir lui-même massivement ; dans l'espoir de créer certains «effets d'entraînement» au niveau du secteur privé, il a aussi mis progressivement en place tout un arsenal de mesures de politique économique, sociale et financière dans le but d'asseoir un certain modèle d'accumulation dans l'agriculture. Il nous faut avant tout essayer d'identifier ce modèle.

### 1.1 DETERMINANTS ET LOGIQUE DU MODELE AGRO-ALIMENTAIRE AU MAROC

Au début des années 60, après les tâtonnements et les reclassements politiques des premières années de l'indépendance, la stratégie de développement au Maroc adopte une orientation et un contenu qui, depuis, ne feront que se renforcer et s'affiner avec le temps. Cette stratégie se veut «libérale», fondée conjointement sur le rôle moteur du secteur privé et l'ouverture sur l'extérieur. L'option industrialiste du premier plan quinquennal (1960-64) est rapidement remise en cause et le mot d'ordre de réforme agraire, à l'ordre du jour alors, laissera place à une inoffensive «réforme agricole» qui se gardera bien de toucher aux structures de répartition des terres ni même de faire obstacle à la cession en toute illégalité de quelques 40 % des terres de colonisation – soit quelques 400.000 ha – à des personnes privées marocaines (4). L'ancien tertib, impôt impopulaire, est supprimé et remplacé en 1961 par un «impôt agricole» qui reviendra à détaxer très largement les revenus agricoles et particulièrement les plus élevés parmi eux. Les anciens «notables ruraux» réinvestissent l'appareil de l'Etat, au niveau local notamment où, dit R. LEVAU, «ils se voient à nouveau, comme sous le protectorat, confier la police du monde rural» (5).

Mais c'est à partir de 1965, à l'issue des travaux de la première mission de la BIRD dans le pays – elle même accourue après le déclenchement de la première crise financière grave en 1964 – que le modèle de développement dans l'agriculture allait commencer à prendre forme. Ainsi, acquis aux préceptes de la théorie néo-classique qui sous-tend les analyses de la BIRD, la démarche des responsables marocains va être assez simple : la caractéristique fondamentale de l'agriculture marocaine réside dans son dualisme entre d'une part un secteur «moderne» encore peu étendu mais où un mode d'exploitation intensif et «rationnel» permet une productivité élevée, des spéculations «riches», une forte rentabilité ; et d'autre part, un très large secteur «traditionnel» où la finalité ne serait encore que l'auto-subsistance, le mode d'exploitation archaïque, les rendements très faibles. Le problème étant ainsi posé, la solution paraît aller de soi : il faut «moderniser» le secteur traditionnel pour le rentabiliser, et cela notamment grâce aux «miracles» de la révolution verte dont il faut reconnaître que les premiers résultats enregistrés alors au Mexique, en Inde et ailleurs étaient encourageants (6). Mais cette tâche étant immense, et les ressources en capital limitées, le problème est alors celui de l'utilisation «optimale» de ces ressources. Le plan triennal 1965-67 explique : «A l'intérieur des contraintes qui pèsent sur l'action publique, il s'agit de distinguer et de hiérarchiser les actions les plus importantes et dont la rentabilité à court terme ne pourra plus être mise en question» (7).

Pour maximiser cette rentabilité à court terme dans l'agriculture, il faut édifier des barrages pour irriguer la terre, constituer des «exploitations viables», aptes à tirer profit de la mécanisation et de l'intensification des conditions de la production (recours aux semences sélectionnées et aux engrais, accélération des successions culturales), ouvrir ces exploitations sur le marché et l'économie monétaire et orienter la production vers «les cultures intensives à haut revenu» (8).

Pour les prophètes du nouveau modèle agro-alimentaire en gestation, le rôle de l'agriculture n'est plus de produire pour nourrir la population du pays, mais de produire pour maximiser le profit. A l'appui de cette thèse, le plan quinquennal 1968-72 énonce des propos d'une clarté déconcertante : «Ces priorités (intensification de la production, cultures exportables...) signifient que le Maroc ne fasse pas sienne l'idée trop radicale (sic) que les pays en voie de développement doivent, par principe et avant tout, couvrir leurs propres besoins alimentaires. Au contraire, les cultures destinées à un traitement industriel local et ayant une haute valeur à l'exportation permettent de pourvoir aux achats nécessaires à la couverture des besoins céréaliers»... (9).

Cette promotion des cultures d'exportation paraissait d'autant plus intéressante que le Maroc disposerait, dans le cadre de la Division Internationale du Travail, d'avantages comparatifs non négligeables : climat approprié, situation géographique privilégiée (proximité des marchés solvables d'Europe...), main d'œuvre bon marché. Outre l'impact bénéfique sur la situation de l'emploi en milieu rural notamment, l'exportation des cultures «élues» devait rapporter au pays de précieuses devises, nécessaires à l'équilibre de la balance des paiements certes, mais aussi au remboursement de la dette extérieure contractée précisément pour financer les investissements hydro-agricoles.

Ce modèle est d'apparence technocratique, mais de par son refus de prendre en compte les structures agraires, les rapports sociaux de production, de par les conséquences qu'il aura sur ces mêmes rapports autant que sur la production elle-même, il s'avèrera hautement politique. C'est T. BENCHEICK qui (avant de devenir Ministre du Plan, pour une dizaine d'années...) disait en 1968, avec une grande part de vérité, que «la priorité à l'irrigué par rapport au sec est la fille de la technocratie et de la politique» (10). La mise en œuvre de ce modèle n'a pas tardé et a accaparé l'essentiel des efforts et des moyens de l'Etat.

## 1.2 LA MISE EN OEUVRE DU MODELE

Tous les outils susceptibles d'être mobilisés au service de ce modèle l'ont été. Nous verrons les plus importants parmi eux, soit successivement les investissements publics directs, les avantages spécifiques du code des investissements agricoles, l'impôt agricole, la politique des prix, la commercialisation des produits et le crédit agricole.

### 1.2-1 *Des Investissements Publics Massifs*

Les plans de développement qui se sont succédés depuis 1965 ont systématiquement réservé la part du lion aux investissements hydro-agricoles : en moyenne et approximativement entre le quart et le tiers des investissements publics et entre la moitié et les deux tiers de ceux destinés à

l'agriculture (selon que l'on tient compte ou non des barrages) (11). Or, les périmètres irrigables ayant bénéficié de cette masse fabuleuse d'investissement ne couvrent actuellement que quelques 500.000 ha, soit moins de 7% seulement des surfaces agricoles utiles.

En somme, force est de constater que plus de la moitié des investissements hydro-agricoles ont bénéficié à moins d'un dixième des terres cultivables du pays, ce qui déjà donne la mesure de l'ampleur des distorsions entretenues par la politique de l'Etat et la dérision dont ont été victimes plus de 90 % des terres de culture en sec (terres «bour»).

### 1.2-2 *Code des Investissements Agricoles = Un Arsenal de «béquilles» en faveur du Capital Privé*

En 1969, alors que le processus de concentration foncière était déjà bien avancé et la politique des barrages entamée, un code des investissements agricoles allait être promulgué avec l'objectif principal de stimuler l'investissement privé complémentaire des infrastructures prises en charge par l'Etat et d'accélérer la modernisation des exploitations situées dans les zones irriguées. Ce code organise tout un arsenal de «béquilles» destinées à encourager la modernisation et l'intensification des conditions de la production. Une assistance technique et matérielle est accordée, des contrats de culture sont proposés, mais surtout de larges subventions permettant de réduire le coût d'acquisition des moyens de cette modernisation sont prodiguées. Ces subventions, à titre d'exemple, vont de 20 à 30 % pour les engrais, 10 à 35 % pour les semences, 20 à 30 % pour le matériel agricole, 30 à 60 % pour les fourrages, 20 à 25 % pour le cheptel ainsi que pour les bâtiments et matériels d'élevage (12). Par ailleurs, le prix de l'eau dans les périmètres irrigués, déjà fixé en 1969 à un niveau très en dessous de son prix de revient, n'avait jamais été réévalué, si bien qu'il était devenu proprement dérisoire et revenait à transférer à la charge de l'Etat une part d'autant plus importante des coûts de production que les besoins en eau des spéculations concernées sont généralement considérables (13). De légers relèvements des tarifs sont opérés depuis 1980, mais ils n'arrivent guère à rattraper le seul taux d'inflation global enregistré depuis 1969 (14).

### 1.2-3 *Une Fiscalité au Service des Spéculations Privilégiées par le Modèle*

Nous reviendrons plus loin sur la question de l'imposition de l'agriculture, pour montrer que les prélèvements qui y sont opérés sont en fait très sélectifs et que là comme ailleurs, les options de base comme la pratique consacrée ont eu un impact social des plus régressifs. Ce que nous voulons montrer ici, c'est que dès sa création, l'impôt agricole a été mû par la volonté d'encourager certaines spéculations en particulier et partant de contribuer lui aussi à orienter la production dans un sens bien déterminé. En effet, le premier objectif de l'impôt agricole se voulait d'ordre économique : son assiette résidait dans le revenu virtuel — et non plus réel — tel qu'il devait découler de la capacité de production de la terre et du bétail.

C'est donc le potentiel de production et non la production elle-même qui était grevée par l'impôt. Ainsi, cette innovation était de nature à encourager l'intensification de la production et la recherche de l'amélioration des rendements puisque tous les revenus dépassant les normes virtuelles échappaient à l'impôt, cependant qu'à l'opposé, les agriculteurs ne mettant pas en valeur leur terre au mieux possible étaient pénalisés en étant imposés sur un revenu alors plus ou moins fictif. Les normes du revenu virtuel étaient fixées par hectare et par commune et modulées selon les catégories de terrain (qualité du sol, terrain irrigué ou non...), les grandes catégories de productions (cultures, plantation, élevage), les modes d'exploitation (moderne, traditionnel). L'étude des barèmes ainsi établis révèle certains faits instructifs (15). D'abord à un niveau général, on constate qu'ils ont été établis par référence aux céréales principales. Si ce choix peut se justifier par l'importance de ces dernières dans le total des superficies ensemencées (près de 80 % alors), il n'en demeure pas moins que cette référence les condamnait aussi à être les cultures les mieux appréhendées par le fisc, donc celles pour lesquelles le revenu virtuel s'approchait le mieux du revenu réel. En revanche, nous avons pu calculer que le revenu moyen effectif de certaines spéculations était de 3 (haricots, coton) à 10 fois (tomates) supérieur au revenu virtuel imposable. En ce qui concerne l'agrumiculture, outre une sous-estimation (et donc une sous-imposition) du revenu virtuel de l'ordre de 30 à 60 % selon les cas, les responsables avaient marqué leur volonté de l'encourager sélectivement en gratifiant ses produits d'un dégrèvement de 50 % sur l'impôt dû jusqu'à l'âge de 10 ans d'une plantation (16). Par ailleurs, les terres exploitées de manière «moderne», en dépit d'un rhaussement de 50 % de leurs revenus imposables, maintenaient un avantage (sous forme d'une sous-estimation de leurs revenus virtuels) de l'ordre de 40 % ; or, ce sont elles qui assuraient la quasi-totalité des productions agricoles et viticoles notamment.

Pourtant, si dès son institution, l'impôt agricole avait cherché à avantager particulièrement les cultures industrielles et les spéculations candidates à l'exportation, au détriment des productions céréalières, là n'était que le point de départ qui annonçait les intentions et l'évolution qui a suivi a accentué démesurément les distorsions initiales. Car aussi curieux que cela puisse paraître, depuis le début des années 60, alors que les structures de la production, les méthodes culturales, les rendements, les revenus agricoles ont considérablement et diversement évolué (17), l'impôt agricole est demeuré figé non seulement dans ses méthodes ou ses barèmes mais surtout dans les bases mêmes d'établissement de son assiette. C'est dire l'ampleur des distorsions qui se sont multipliées depuis, le plus souvent à l'avantage des cultures privilégiées par le modèle agro-exportateur. A titre d'exemple, selon nos calculs, la simple actualisation des revenus virtuels à la fin des années 70, compte tenu de l'évolution des rendements et des prix, devait conduire à réévaluer les assiettes initiales de 560 % pour les tomates, 540 % pour les clémentines, et 200 % seulement pour le blé dur (18). De manière plus générale, au niveau des zones irriguées, on a calculé que pour obtenir les revenus réels qui y sont dégagés, en 1979, il fallait multiplier les revenus virtuels arrêtés en 1963 par des coefficients allant jusqu'à 70... (19).

Au demeurant, cette volonté d'user du «stimulant fiscal» pour promouvoir les productions destinées à l'exportation en particulier apparaît également au niveau des autres impôts susceptibles de les concerner. A l'amont du processus de production, les principaux inputs (engrais, semences, produits d'entretien...) sont, avant d'être subventionnés, exonérés des impôts indirects et droits de douane auxquels tout bien et service est normalement assujéti ; et depuis 1982-83, on vient d'exonérer des droits de douane même les équipements destinés à l'irrigation et l'installation des serres où sont cultivés les produits en question. A l'aval, l'Etat s'abstient encore de prélever les taxes à l'exportation sous prétexte d'éviter d'handicaper la compétitivité des produits sur les marchés internationaux.

#### 1.2-4 *Une Politique des Prix nuisibles aux Productions Alimentaires de Base*

En dépit de leurs professions de foi en les vertus de la liberté du marché, les pouvoirs publics ont mis en place une politique des prix apte à servir leur stratégie dans l'agriculture, mais en même temps, ils ont contribué à semer les germes de la dépendance alimentaire du pays. Ils ont dans l'ensemble cherché à réglementer les prix de certains produits de base tels que les céréales et le lait et certaines cultures industrielles (betterave, canne à sucre, coton, tournesol...). Le reste, en particulier les produits maraîchers, les agrumes, l'huile d'olive, destinés à l'exportation, jouit de la liberté des prix. Mais parmi les produits contrôlés, alors que les prix des spéculations industrielles sont régulièrement relevés pour être maintenus à un niveau relativement rémunérateur, ceux des céréales avaient été maintenus jusqu'au milieu des années 70 à un niveau d'autant moins rémunérateur qu'il avait évolué deux à cinq fois moins vite que l'inflation (20). L'Etat avait alors manifestement joué à plein la carte de l'extraversion. Encouragé par les cours internationaux alors relativement bas, il était d'autant plus enclin à opter pour l'importation du blé — tendre pour l'essentiel — que cette opération lui permettait de maintenir le bas niveau des prix internes d'une part et par la même occasion continuer à faire pression sur les salaires d'autre part. Cette politique s'inscrivait parfaitement dans le cadre du modèle agro-exportateur puisque la pression sur le coût de la force de travail permet à la fois de maximiser le taux de profit et de soutenir la compétitivité sur les marchés extérieurs. Seulement, le bas niveau des prix intérieurs (conjugué il est vrai à l'évolution de l'urbanisation accélérée, des modèles de consommation, de la dégradation du pouvoir d'achat de la population), s'il stimulait la consommation du blé tendre, en décourageait par contre la production, accentuant gravement les déséquilibres entre offre et demande intérieure (21). L'huile d'olive offre un autre exemple typique de ce pari tous azimuts sur l'extérieur : voulant réserver ce produit à l'exportation, les responsables ont encouragé la consommation des huiles de graines importées en subventionnant le prix intérieur, instituant ainsi une véritable concurrence déloyale au détriment du produit local. Ce faisant, on a modifié les habitudes de consommation en faveur des huiles importées et aggravé la dépendance du pays en cette matière. Certes, pour en revenir aux céréales, on

avait fini par prendre conscience de l'impact négatif de cette politique de sous-rémunération de produits aussi stratégiques, et depuis 1975, les prix sont régulièrement relevés, dans des proportions quelquefois même supérieures à celles de l'inflation (22). Mais loin de jouer un quelconque rôle de « stimulation » de la production, comme on le verra plus loin, ces relèvements des prix n'ont même pas pu empêcher la poursuite de la chute de la production, tant il est évident qu'aujourd'hui, les facteurs de blocage dans l'agriculture sont autrement structurels et qu'il est bien dérisoire de les croire suffisants pour redresser une situation, produit d'une crise à l'évidence multidimensionnelle (23).

### *1.2-5 Organisation des Marchés : des Efforts Eminemment Sélectifs*

L'Etat ne s'est pas seulement soucié de favoriser le développement de la production des spéculations qui répondent aux vœux du modèle agro-exportateur, mais il s'est aussi attaché à organiser les conditions de leur écoulement sur les marchés. Là encore, son action a été éminemment sélective. Au niveau interne, l'Etat n'a organisé de manière relativement efficace que la commercialisation des cultures industrielles (betterave, canne à sucre, coton) qui, dans le cadre des contrats de culture, bénéficient d'un circuit réduit au minimum (producteur – usine de transformation) et de prix assez intéressants. Le marché des autres denrées alimentaires par contre, des céréales aux fruits et légumes en passant par les légumineuses, l'huile d'olive et les viandes, n'a fait l'objet d'aucun effort d'organisation et d'assainissement. Si bien que les circuits de commercialisation au Maroc se caractérisent le plus souvent par une extrême complexité, une désorganisation qui frise l'anarchie, et surtout une multiplication abusive d'intermédiaires spéculateurs qui s'enrichissent outrageusement au détriment des producteurs et des consommateurs réunis (24). C'est en fait en direction de l'extérieur que l'Etat a indéniablement déployé le plus d'efforts pour favoriser l'écoulement des produits destinés à l'exportation. En 1965, il crée l'Office de Commercialisation et d'Exportation qui aura désormais le monopole de l'exportation des principales denrées concernées (25) ; cet Office pourra surtout mettre ses puissants moyens matériels et humains au service de la prospection des marchés extérieurs et assurer aux producteurs les conditions de vente les meilleures. En 1969, est signé le premier accord d'association avec la CEE, accord renouvelé et élargi en 1976 et dont l'intérêt premier est de garantir l'accès dans une large mesure des produits en question au marché communautaire (26).

### *1.2-6 Crédit Agricole : Deux Poids et Deux Mesures*

La Caisse Nationale de Crédit Agricole, principal organisme de financement de l'agriculture, a également été mise au service des options de l'Etat dans ce secteur (27). Le crédit agricole est organisé en deux chaînes distinctes de distribution de crédit : l'une pour les petits exploitants (ceux ayant un revenu fiscal compris entre 50 et 3000 DH) constituée par les caisses locales, et l'autre pour les moyens et les gros exploitants (plus de 3000 DH) qui relèvent des caisses régionales et de la caisse nationale. A travers cette organisation et la politique de crédit qui l'a accompagnée, on

a en vérité cherché à perpétuer la politique coloniale en la matière sous un nouvel habillage : d'une part pourvoir le «secteur moderne» d'un support de crédit conséquent pour financer son développement, et d'autre part distiller quelques «crédits de subsistance» à la petite paysannerie du secteur traditionnel tout en veillant par la même occasion à s'en servir pour renforcer son contrôle politique. Ainsi, les crédits des caisses régionales et de la caisse nationale (réservés en fait essentiellement aux gros exploitants) représentent depuis 1973-74 près de 80 % des crédits totaux (28). Les caisses locales quant à elles, avec moins de 20 % des crédits totaux, sont en fait réduites à des sortes d'œuvres d'«assistance sociale» à une paysannerie en mal de subsistance.

Mais si l'essentiel du crédit agricole est donc drainé au profit des plus gros exploitants, il agit également pour façonner les structures de la production conformément au modèle agro-exportateur recherché par l'Etat. C'est ainsi qu'il privilégie le financement des plantations d'agrumes et du maraîchage en particulier. Le dernier exemple le plus frappant est celui du «projet primeur» financé en bonne partie par la BIRD – via la CNCA – à des conditions extrêmement avantageuses et dont l'objet est notamment l'équipement de 1000 ha en abri-serres pour la production intensive de primeurs de contre-saison destinées à l'exportation (29). Ceci au moment où les crédits octroyés aux céréales ont, à titre d'exemple en 1976-77, touché à peine 5 % des superficies totales emblavées en ces cultures (30). Et la tendance ne fait que s'accroître : lors de la campagne 1982-83 (la dernière dont les résultats ont été publiés), les crédits à la céréaliculture avaient baissé de 16.3 % alors que ceux destinés au maraîchage, à l'équipement des serres et des plantations avaient augmenté respectivement de 61.4 %, 87.4% et 45.1 % (30 bis).

Ainsi, comme on peut le constater, l'action de l'Etat en faveur de la promotion du modèle agro-exportateur depuis les années soixante a été globale, massive et multiforme. Il convient à présent d'en apprécier les résultats.

## II. – LES RESULTATS DU MODELE : UN ECHEC PATENT ET DES CONSEQUENCES REDOUTABLES

Deux sur les quatre premières années de la décennie 80 (1981 et 1983) ont été caractérisées par une sécheresse dont l'impact a été des plus néfastes sur la production agricole d'abord. Chercher dans ces conditions à apprécier les résultats de la politique agricole menée depuis les années 60 en se référant à la situation du secteur telle qu'elle apparaît depuis les toutes dernières années ne peut manquer de paraître comme étant une entreprise quelque peu suspecte, partielle et partant partielle. Car il est vrai qu'une sécheresse est avant tout une calamité naturelle, même si celle-ci n'était pas tout à fait inattendue et qu'une autre politique aurait pu, à tout le moins, tenter d'en atténuer les méfaits (31). Aussi, pour éviter ce «biais», montrer que les problèmes sont beaucoup moins conjoncturels que structurels et sans pour autant ignorer les données les plus récentes, nous allons

surtout nous attacher aux tendances à long terme, fondées sur les séries statistiques les plus longues et que souvent, nous nous arrêterons délibérément à l'année 1980, c'est-à-dire l'année précédant le cycle de sécheresse commencée en 1981. Nous verrons ainsi que la sécheresse des dernières années n'a fait qu'accentuer des tendances clairement perceptibles depuis fort longtemps. Nous essaierons d'apprécier les résultats du modèle à travers l'évolution de la production, des échanges extérieurs, et des inégalités spatiales, foncières et sociales.

## **2.1. PRODUCTION AGRICOLE : UN DECLIN TENDANCIEL MAIS DIFFERENCIE**

En l'espace d'une vingtaine d'années (1960-1980), la part de la production agricole dans la PIB a baissé de moitié, passant de 32 à 15.7 % (32), alors que durant la même période, la population rurale a augmenté de près de 40 % et la population totale du pays de 80 %. Globalement, la production agricole a évolué au rythme moyen de 1,3 % par an, soit un taux de progression inférieur de plus de moitié à celui de la population du pays. La valeur ajoutée par emploi est quasiment revenue au niveau de 1960 — soit 1700 DH environ et en moyenne entre 1977 et 1983 — après avoir augmenté durant les années 60 puis baissé au rythme de près de 3 % par an la décennie suivante (33). Mais si le déclin de la production est globalement patent, il est tout de même plus ou moins différencié selon les spéculations. En volume et sur une période d'une trentaine d'années (1950-1980), les taux de progression les plus faibles sont en gros ceux des produits de base destinés à la consommation intérieure, et les taux les plus élevés ceux des produits d'exportation : à titre d'exemple, 37 % pour les céréales, 9 à 40 % pour les viandes rouges, 466 % pour les agrumes et 638 % pour les tomates. Ce qui est remarquable, c'est qu'en ce qui concerne les principaux produits de base et à quelques exceptions près (lait, viande blanche), le ralentissement de la production remonte aux années 60 et n'a fait que s'accentuer depuis. Au demeurant, par tête d'habitant et sur une période encore plus longue (1930-1980), la dégradation pour de tels produits apparaît encore plus grave : pour les céréales et les viandes bovine et ovine par exemple, les chutes ont été de 40 %, 48 % et 37 % respectivement.

Très significatif est le déclin depuis le début des années 60 de la production du blé tendre, qui, à la fin des années 70 — et pas davantage au début de la décennie suivante — n'avait pas encore retrouvé de manière durable son niveau atteint durant les années 50, et cela au moment même où la demande interne de cette denrée n'a cessé de croître rapidement ; si bien que le taux d'autosuffisance du pays en ce qui la concerne n'atteint même pas 20 %. Pour d'autres produits de base, cependant, ce dernier taux a aussi chuté, depuis le début des années 60, comme par exemple les huiles de 27 à 19 % et le lait de 61 à 58 %, l'unique exception étant le sucre qui a vu son taux passer en revanche de 4 à 50 % (34). C'est dire combien «la spécialisation subie» (35) par l'agriculture marocaine a fait d'elle un

secteur dont la structure de la production est de plus en plus en divorce flagrant avec la structure de la consommation intérieure. Les céréales et légumineuses mises à part, il n'est guère exagéré de dire qu'on produit ce qu'on ne consomme pas, et qu'on consomme ce qu'on ne produit pas. C'est que de plus en plus, on produit pour l'exportation, et on consomme par l'importation. Ceci nous amène à l'impact de la crise de l'agriculture sur les échanges extérieurs du pays.

## 2.2. *ECHANGES EXTERIEURS DE PRODUITS AGRICOLES: ACCENTUATION DES DEFICITS ET CONSECRATION DE LA DEPENDANCE ALIMENTAIRE*

L'extraversion tous azimuts de l'agriculture marocaine s'est faite à rebours et au moment où elle est de moins en moins apte à satisfaire les besoins internes de la population, elle déverse de plus en plus difficilement sur quelques marchés extérieurs des produits de moins en moins demandés donc moins favorisés. La structure de la balance commerciale agricole a en effet profondément changé depuis une trentaine d'années. Alors que durant les années 50, ce sont les céréales qui constituaient le premier groupe de produits à l'exportation et le sucre était le seul produit de base dont l'importation était relativement importante, deux décennies plus tard, ce sont les agrumes et les primeurs qui s'étaient substitués aux céréales tandis que ces dernières, avec le sucre et les huiles végétales représentaient déjà les trois quarts des importations alimentaires du pays. L'évolution des toutes dernières années n'a fait que consacrer cet état de fait. Seulement, alors que nos agrumes et nos primeurs exportés doivent essuyer le protectionnisme croissant de la CEE et plus encore les perspectives de quasi-fermeture des marchés communautaires à la suite de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal (la première étant notre principale concurrente actuelle), nos produits importés les plus importants — à commencer par les céréales et les oléagineux — sont des denrées stratégiques devenues fer de lance de l'arme alimentaire. Quand on sait par ailleurs que cette arme est également, et pour l'essentiel, entre les mains de quelques pays industrialisés — les Etats-Unis en tête — on mesure la gravité d'une situation où le centre contrôle désormais — et aujourd'hui plus et mieux encore que durant la période coloniale — tout aussi bien les sources de notre consommation que les débouchés de notre production.

En tout cas, l'impact d'une telle évolution sur la situation de nos échanges extérieurs est déjà des plus négatifs. La dégradation de la balance commerciale agricole, que nous avons établie pour la période 1970—1980, peut être constatée à plusieurs niveaux. On peut d'abord observer que sur l'ensemble de la décennie 70—80, la croissance des importations alimentaires a été nettement plus forte que celle des exportations agricoles, soit des taux annuels moyens de 17 % pour les premières et 9 % pour les secondes. De ce fait, les exportations agricoles apparaissent de

moins en moins aptes à contribuer à améliorer l'équilibre de la balance commerciale du Maroc, ni même celui de la seule «balance agricole» dont le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 148 % en 1970 – et même près de 200 % durant les années 60 – à 69 % en 1980... Dans ces conditions, nous arrivons à une situation où les exportations des produits agricoles dans leur totalité n'arrivent même plus à couvrir les seules importations des produits alimentaires de base (céréales, sucre, huile de table, produits laitiers et accessoirement thé et café), situation apparue en 1980 et devenue chronique depuis (avec un taux de couverture moyen de 87.5 % entre 1980 et 1983) (36). Autrement dit, le compte à rebours a réellement commencé et on est arrivé à la situation exactement inverse de celle initialement recherchée : d'exportateurs nets, nous sommes devenus importateurs nets et les devises collectées à l'exportation ne permettent même plus de couvrir les importations des produits alimentaires de base. Encore que seul l'impact «direct» est ici pris en considération car en fait le modèle d'accumulation mis en œuvre présente une très forte propension à l'extraversion, c'est-à-dire à l'importation, des études de base confiées à des bureaux d'études étrangers aux produits d'entretien des cultures en passant par le matériel d'équipement des périmètres irrigués ou de transformation et conditionnement des produits destinés à l'exportation (37). Alors que l'agriculture devait être l'une des principales sources de devises du pays, elle est devenue un agent puissant de leur drainage vers l'extérieur. Au demeurant, et quel que soit l'impact des «accidents conjoncturels», il est tout de même significatif que le taux de couverture des importations par les exportations – pour l'ensemble de la balance commerciale du pays – n'ait depuis 1976 jamais atteint 60 % seulement (se situant en moyenne à peine aux environs de 50 % entre 1976 et 1983 (38).

### 2.3 L'AGGRAVATION DES INÉGALITÉS SPATIALES ET SOCIALES

Nous avons déjà souligné que «la politique des barrages» a abouti à concentrer la plus grande part des efforts financiers de l'Etat sur moins de 7 % des terres cultivables du pays, alors que les zones bours qui représentent 90 % de ces terres et sur lesquelles vivent 85 % de la population rurale n'ont bénéficié que de subsides tout à fait dérisoires. Aujourd'hui, outre les équipements de base, ces zones concentrent également une grande partie des moyens de production et d'intensification des systèmes de culture : un tiers des engrais utilisés dans le pays, 44 % du parc de tracteurs national (39), l'essentiel des semences sélectionnées, les multiples subventions de l'Etat, les efforts d'encadrement et de mise en valeur... Bref, le fossé est aujourd'hui encore plus grand que durant la période coloniale : au vieux clivage «agriculture traditionnelle/agriculture moderne» s'ajoute avec plus d'acuité à présent le clivage zones bours/zones irriguées, ces dernières étant en quelque sorte de simple «îlots» de conditions relativement favorables (ou plutôt moins défavorables qu'ailleurs...) dans une mare de misère et de dénuement.

L'impact du modèle a été des plus négatifs notamment parce qu'il s'est greffé sur des structures foncières inégales et rétrogrades que, faute d'avoir cherché à réformer, il a consacré et renforcé. Selon le dernier recensement agricole (40), la propriété privée (terre melk) couvre près de 75 % des 7,5 millions d'hectares de «surfaces agricoles utiles» (SAU) du pays, mais coexiste cependant avec des statuts fonciers divers et complexes qui remontent à la période pré-coloniale : terres collectives (14 % du SAU), terres guich (4 %), terres habous (1 %), terres domaniales (6 %) (41). Ces dernières mises à part, le problème majeur de ces terres est de souffrir de statuts précaires, confus, litigieux, qui n'incitent nullement à l'investissement, la mise en valeur et l'intensification de la production. Le morcellement excessif est une autre caractéristique des terres cultivables du pays. On compte en moyenne 6 parcelles par exploitation, chaque parcelle ayant une taille moyenne de 0,8 ha, ce qui est à l'évidence trop insuffisant pour permettre la mise en œuvre de techniques culturales intensives. Le système d'héritage est en partie responsable d'une telle situation mais celle-ci est aggravée lorsque les terres restent en indivision, favorisant l'absentéisme des uns et le laisser-aller des autres (42).

Aucun des engagements de l'Etat ni même des textes de loi relatifs à la réforme d'une telle situation n'a eu de suite à nos jours (43). En revanche, le processus de concentration foncière s'est poursuivi. Le recensement pré-cité avait révélé que, au moment où 23.4 % des «exploitations» n'ont pas de terre cultivable et 56.5 % se disputent 24.5 % des surfaces agricoles utiles du pays, 33.9 % de ces dernières sont accaparées par 2.8 % des exploitations. En irrigué, à peu de choses près, la concentration foncière est tout aussi forte (44). Encore que ces chiffres globaux cachent d'amples distorsions selon les régions ou les productions. La concentration foncière est ainsi encore plus accentuée dans les secteurs des cultures privilégiées par le modèle agro-exportateur en cours. A titre d'exemple, dans le Gharb et le Souss, 20 % et 13 % des gros exploitants s'accaparent respectivement 88 % et 80 % des vergers agrumicoles (45). En ce qui concerne les moyennes d'intensification de la production, ce sont les responsables eux-mêmes qui reconnaissent que dans les conditions de morcellement et d'exiguïté de la très grande majorité des exploitations, «toute possibilité d'amélioration des rendements par l'introduction de machines et d'outillages modernes est difficile à envisager» (46). On comprend dès lors que l'essentiel des avantages du code des investissements agricoles bénéficie aux plus gros parmi les agriculteurs. Une enquête effectuée dans le Gharb a permis de calculer que 42 % des subventions en matériel agricole et 85 % des subventions aux engrais ont bénéficié aux exploitations ayant plus de 50 ha (lesquelles ne représentent que 2 à 8 % des exploitations selon les zones d'enquête) (47). Quant aux experts de la BIRD, ils émettent ce jugement sans appel : «toutes les subventions aux intrants agricoles vont en quasi totalité aux fermiers les plus riches» (48).

C'est qu'aux distorsions spatiales s'ajoutent des distorsions sociales, entre ces zones et le reste du pays, et au sein même de ces zones. Au niveau socio-politique, l'un des objectifs majeurs — mais non déclarés — du modèle agro-exportateur visait la création d'une classe moyenne dans les

périmètres irrigués précisément, susceptible de constituer une classe-tampon (le fameux «cordon sanitaire»...) entre la minorité des grands privilégiés du système et l'écrasante majorité de la paysannerie laissée pour compte. Or, le moins qu'on puisse dire est que là encore, le modèle a déçu les espoirs de ses promoteurs, son impact social s'étant révélé quantitativement limité et qualitativement pernicieux. Quantitativement parce qu'en définitive, il s'est avéré que les projets hydro-agricoles ne touchent qu'un nombre très réduit de personnes. Selon les estimations de la dernière mission de la BIRD au Maroc, les investissements en zones d'irrigation ont, durant le quinquennat 1973-77, dans le meilleur des cas bénéficié seulement à 140.000 personnes, soit à peine 1,3 % de la population rurale. De plus, le supplément de revenu provenant des projets est loin d'être équitablement réparti parmi les bénéficiaires. La même mission de la BIRD, à partir des projets typiques Doukala I et II, révèle les résultats édifiants suivants : le gain net de revenu par exploitation – différence entre les revenus avant et après projet – croît avec la taille de celle-ci. Il est de 3908 DH pour les 43 % des exploitations ayant moins de 2 ha et de 51.325 DH pour chacune des 4 % des exploitations ayant plus de 2 ha, soit 13 fois plus pour les secondes que pour les premières. La «politique des barrages» apparaît ainsi être aussi une politique de classe et de toute évidence, l'impact le plus tangible des projets d'irrigation est d'enrichir plus encore l'infime minorité des déjà riches...

Le corollaire de cet enrichissement des riches, c'est évidemment l'appauvrissement des pauvres et, en l'occurrence une véritable marginalisation de l'écrasante majorité du paysannat. L'enquête de consommation de 1971 avait révélé que depuis 1960, les dépenses des ménages ruraux «les plus pauvres» avaient baissé en termes réels de 36 % au moment où celles des ménages «les plus riches» avaient augmenté de 54 % (49). Le concept de «pauvreté absolue», élaboré par la BIRD, quoique discutable, peut néanmoins renseigner utilement sur l'évolution de la situation sociale à la campagne. Selon le rapport de la mission déjà cité, pas moins de 45 % de la population rurale – soit 5 millions d'âmes – étaient en 1977 en état de «pauvreté absolue», soit à un niveau de revenu qui ne leur permet guère de satisfaire leurs besoins vitaux en alimentation, habillement et logement. Depuis 1960, la situation n'avait cessé de se dégrader puisque ce nombre de «pauvres absolus» était en augmentation de 24 % par rapport au niveau atteint en 1960 (50). Des estimations viennent d'être effectuées à propos de l'année 1983, fondées sur la même démarche que celle utilisée par la mission de la BIRD mais compte tenu de l'hypothèse d'une baisse du pouvoir d'achat de 20 % en milieu rural après la sécheresse de 1981. Selon ces estimations, le nombre de «pauvres absolus» aurait atteint 6,1 millions de personnes, soit 50,9 % de la population rurale (51)...

Déclin de la production et notamment des denrées de base, consécration de la dépendance alimentaire et des déficits des échanges extérieurs de produits agricoles, aggravation des inégalités spatiales et sociales, il est

difficile de conclure autrement qu'à l'échec du modèle agro-exportateur. Ni auto-suffisance alimentaire, ni excédents commerciaux pourvoyeurs de devises, ni développement de l'emploi, ni amélioration du niveau de vie de la grande majorité de la paysannerie... De tous ses objectifs, «le modèle» n'a au fond atteint qu'un seul : l'agriculture marocaine est aujourd'hui et plus que jamais extravertie, c'est-à-dire dépendante de l'extérieur, aussi bien pour l'approvisionnement de ses «inputs» que pour l'écoulement de ses «outputs», dans le cadre d'une Division Internationale du Travail dont elle ne peut que subir l'implacable loi du plus fort.

### CONCLUSION: L'ENGRENAGE DE LA DEPENDANCE OU LA VOIE DE SALUT?

L'expérience de l'agriculture marocaine est à la fois originale et significative de la faillite d'un certain modèle de développement agricole, qui a quelques variantes près, a largement été suivi dans le tiers-monde. Ce modèle, tournant le dos à tout impératif d'auto-suffisance alimentaire, se greffant sur des structures agraires aussi rétrogrades qu'inégales et qu'il s'est pourtant bien gardé de réformer, cherche avant tout à accentuer l'ex-traversion de l'économie agricole et la perpétuation de sa soumission à la Division Internationale du Travail. Au service de ce modèle, proclamé priorité absolue du développement, tous les moyens ont été mobilisés : investissements massifs, subsides publics, stimulants fiscaux, politique des prix, recherche des marchés d'écoulement, crédits... Si ce modèle a d'abord eu pour souci de promouvoir certaines cultures dites rentables et candidates à l'exportation, il a ce faisant, érigé l'inégalité en «système de promotion». Il n'a en somme réservé ses faveurs qu'à certaines zones (irriguées), certaines cultures (d'exportation), certaines exploitations (les plus grandes), et délaissé le «reste», c'est-à-dire l'essentiel : les neuf dixième des terres cultivables, les denrées alimentaires de base, l'écrasante majorité de la population rurale et des exploitations sur lesquelles elle vit. Triple différenciation/polarisation qui résume d'une certaine manière tout le drame de l'agriculture marocaine : l'immense majorité des terres bours qui, pour avoir été trop longtemps délaissée, est en déclin continu et de moins en moins apte à assurer la subsistance de la population qui auparavant en vivait tant bien que mal ; des micro-zones irriguées, qui pour avoir été démesurément choyées, disposent actuellement d'une énorme capacité de production, mais pourtant tout autant condamnés à un certain dépérissement, faute des marchés extérieurs conséquents auxquels cette production était destinée.

Le maître d'œuvre omnipotent de ce modèle, n'est ni la paysannerie ni même la bourgeoisie agraire qui en a tant profité, mais *l'Etat*. C'est lui qui, de bout en bout du processus d'édification du modèle, a été l'instigateur, l'architecte, le promoteur... Comment, après avoir – et s'être – tant investi, éviter les pires difficultés dès lors que l'échec de l'entreprise s'avère total ? Comment la faillite d'une si gigantesque entreprise peut-elle épargner l'entrepreneur ? Comment s'étonner que la crise financière où se débat actuellement le pays (52) soit si intimement liée à la crise de son agriculture et partant à sa dépendance alimentaire ? En effet, si l'Etat a consacré la part du lion de ses dépenses à l'édification d'un modèle

d'accumulation à la fois extraverti et discriminatoire, de surcroît aujourd'hui dans l'impasse, le plus grave encore est qu'il ne s'est même pas donné les moyens de s'assurer des ressources financières suffisantes susceptibles de lui permettre de faire face aux conséquences du modèle mis en place. Nous l'avons souligné dès l'introduction, l'un des grands paradoxes du cas marocain est que, contrairement à l'expérience historique de la plupart des pays actuellement développés, les ressources drainées par l'Etat vers «l'agriculture» sont autrement plus importantes que celles qu'il y a prélevées. Depuis le début des années 60, l'impôt agricole représente moins de 1 % des ressources fiscales de l'Etat et était même tombé à moins de 0,3 % avant de disparaître totalement en 1984... Bien sûr il ne s'agit ici ni de «l'agriculture» dans son ensemble ni des «agriculteurs» dans leur totalité, tant s'en faut. Au demeurant, à partir d'une méthodologie et d'hypothèses peu contestables, nous avons calculé qu'en gros, ce sont près de 80 % des exploitations agricoles (celles qui ont moins de 5 ha), dans le pays qui sont mises quasiment dans l'incapacité de dégager un surplus significatif, susceptible de constituer l'assiette d'un prélèvement fiscal conséquent (53). Par contre, les quelques 9 % des exploitations qui s'accaparent près de 55 % des terres et 40 % des revenus disponibles bénéficient d'une quasi-immunité fiscale qui prend aujourd'hui l'allure d'un véritable scandale national, à un moment où le pays est de fait en état de cessation de paiement vis-à-vis de ses créanciers étrangers. Ce n'est donc qu'une infime partie du secteur agricole et des agriculteurs qui a, en fait, tant reçu et si peu donné (54). Mais les choses ne sont guère fondamentalement différentes dans les autres secteurs. De manière générale, si depuis le début des années 60, la pression fiscale a plus que doublé – atteignant en 1984 près de 23 % – son terrain de prédilection n'a guère été celui des hauts revenus et des grandes fortunes mais plutôt celui de la consommation. Les «impôts indirects», prélevés aveuglément sur la consommation intérieure, ont constamment représenté les deux tiers environ des recettes fiscales de l'Etat. Si l'on ajoute à cela l'impôt sur les salaires, on s'aperçoit que la fiscalité, principale source interne de financement des dépenses de l'Etat, a essentiellement ponctionné les revenus et la consommation des larges masses populaires, et épargné le grand capital, les «foyers de surplus» les plus importants (55). Seulement, les limites d'un tel système, comme chacun peut aujourd'hui le constater, sont évidentes : la dégradation du pouvoir d'achat engendre celle du «pouvoir de prélèvement» sur les achats... la contraction – absolue ou relative – de la demande interne (solvable) finit par engendrer celle des recettes fiscales qui en dépendent, et la paupérisation des masses celle de l'Etat... Face à des dépenses de plus en plus croissantes, un tel modèle de financement épuise assez rapidement ses possibilités internes. Il peut certes user de la monnaie mais, face aux limites tout aussi contraignantes de cette source de financement (l'inflation), il est finalement acculé à son tour à l'extraversion tous azimuts. Et c'est ainsi que depuis le milieu de la décennie 70, les emprunts extérieurs sont la condition de survie financière du pays, et la dépendance alimentaire se double de la dépendance financière... La boucle est bouclée (56).

Une fois l'engrenage enclenché, le compte à rebours peut commencer : l'accroissement du déficit alimentaire, aggravé par la hausse des cours sur les marchés internationaux et par celle du dollar, alourdit «la facture alimentaire» qui pèse et sur la balance des paiements et sur le budget de l'Etat ; les dotations de l'Etat en vue de la stabilisation des prix à la consommation des produits de base importés doivent notamment être augmentées en conséquence. La dette extérieure, de son côté, qui ne peut s'élever au delà du seuil de solvabilité défini par les créanciers internationaux, n'en exige pas moins intérêts et remboursement, et cette «facture financière» s'ajoute à la facture alimentaire pour ronger de plus en plus démesurément les ressources disponibles. De plus en plus, l'Etat perd la maîtrise de ses ressources autant que la liberté de leur affectation. Acculé à gérer la pénurie, il gère surtout la dépendance. Celle-ci lui impose de drainer vers l'extérieur une part de plus en plus grande de ses ressources, lesquelles auraient tant gagné à être canalisées vers l'investissement et notamment le développement de la production locale des denrées de base. Quoiqu'il en soit la tutelle du FMI ne tarde guère à se mettre en place et avec elle, ses «programmes d'ajustement structurel» dont les résultats les plus tangibles ne sont autres que de plonger l'économie nationale dans une déflation qui ruine tout effort d'accumulation et partant de la croissance d'une part, et d'autre part d'accentuer encore l'extraversion du potentiel productif existant. Les chances de renaissance de l'agriculture vivrière et de résorption du déficit alimentaire en sont réduites d'autant, alors que les besoins de la population ne cessent de croître... Nous sommes revenus au point de départ : déficit alimentaire de plus en plus important, besoins de financement et déficit budgétaire de plus en plus grands, recours aux emprunts extérieurs de plus en plus massifs, charges de plus en plus lourdes, ressources budgétaires affectées au développement de plus en plus réduites, effort d'accumulation de moins en moins conséquent, production de plus en plus défaillante, déficit alimentaire de plus en plus important, etc... etc... Dépendance alimentaire et dépendance financière s'alimentent mutuellement dans un cycle infernal de la décadence et de l'asservissement.

C'est dire que plus que jamais, les problèmes du tiers-monde forment un tout dont les solutions doivent forcément être globales, mêmes si elles doivent aussi éviter un certain dogmatisme qui par le passé, çà ou là, a fait plus de mal que de bien... En tout cas, au Maroc, la voie de salut est aux antipodes de celle où le FMI s'entête à enfoncer le pays, au mépris des réalités les plus évidentes, voire même du simple bon sens (57). Cette voie passe à tout le moins par la remise en cause radicale des choix passés, notamment dans les domaines agricole et financier qui ont retenu ici – quoique inégalement – notre attention. Ceci implique la définition de nouvelles priorités avec, en tête, la réforme des structures agraires et des statuts fonciers dans les campagnes, la prééminence aux zones et aux productions destinées à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, la mise en œuvre d'une réforme fiscale susceptible autant de mobiliser le surplus potentiel et d'assurer un financement interne conséquent du développement, que d'instaurer un minimum d'équité entre les citoyens.

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

1. cf. R. PASSET, «Politiques du développement» ed. Dalloz, Paris, 1965, p. 241.
2. cf. R. BADOUIN, «La participation du secteur agricole au financement de la croissance économique, Revue Tiers-Monde, No. 9-10, 1962, p. 149.
3. Pour apprécier l'ampleur de cette crise, notamment au niveau des pays déjà parmi les plus pauvres, cf. B.M. «Rapport sur le développement dans le monde, 1982», Washington, D.C., B.M., «Le développement accéléré en Afrique au Sud du Sahara» (Rapport «BERG»), Washington D.C., 1981 ; PURI et R. FABRE, «Aider le Tiers-Monde à se nourrir lui-même» Economica, Paris, 1981.
4. cf. P. PASCON, «Le patrimoine de la colonisation privée en 1961 et dévolution des terres de colonisation de 1956 à 1976», in «Question agraire» No. 2, Bulletin économique et social du Maroc (BESM), No. 133-134, pp. 201 et 211 ; cf. également N. BOUDERBALA, «Formation du système foncier au Maroc», in «Question agraire» No. 2, op. cit., p. 162.
5. cf. R. LEVAU, «Le Fellah marocain, défenseur du trône», ed. de la FNSP, Paris, 1976, p. 235.
6. cf. PURI et R. FABRE, «Aider le Tiers-Monde à se nourrir lui-même», op. cit., p. 48 et s.
7. Plan triennal 1965-1967, Délégation Générale à la Promotion Nationale et au Plan, Rabat 1965, p. 92.
8. Plan triennal 1965-1967, op. cit., p. 23.
9. Plan quinquennal 1968-1972, Division de la Coordination Economique et du Plan, Rabat, Vol. «, p. 139.
10. cf. T. BENCHEIKH, «Modèle de planification agricole au Maroc», BESM No. 109, Avril-Juin 1968, p. 47.
11. En effet, compte tenu des multiples fonctions de la plupart des barrages en service (énergie électrique, eau potable, irrigation) leur coût ne saurait être entièrement imputé à l'agriculture d'irrigation. Par ailleurs, sur la politique des barrages, cf. A. BENHADI, «La Politique marocaine des barrages». Problèmes politiques et sociaux, No. 382, 15.2. 1980, p. 28, Documentation française, Paris ; cf. également Ben EL KADI, «L'évolution de l'exploitation des ressources hydrauliques au Maroc», Mémoire de 3e cycle, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, 1975-1976 ; BA Mamadou Samba, «Quelques aspects des investissements publics consentis à l'agriculture au Maroc depuis l'indépendance» Mémoire de 3e cycle, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, 1979.
12. cf. «Données essentielles sur le secteur agricole», Division des Affaires Economiques, Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire (MARA/DAE) pp. 21-22 ; cf. M. DADEN, «Les subventions dans le cadre du code des investissements agricoles», Mémoire de 3e cycle, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, 1978.
13. cf. M. CHRAIBI, «La tarification de l'eau d'irrigation et ses corrélats», in «Question agraire», No. 2, op. cit., p. 175.
14. Encore que pour certains offices, tels ceux de la Souss-Massa, Onarazate et Loukkos, les tarifs n'ont pour la première fois été fixés qu'en 1980 ! cf. Evolution des tarifs par offices, in «Les prix agricoles», MARA.DAE, Mai 1984, Tableau p. 25.

15. Pour plus de détails, cf. N. AKESBI, «Impôt agricole, surplus et dépendance alimentaire» communication à la journée sur «La sécurité alimentaire», organisée par l'Association des Economistes du Maroc, le 15 Mars 1980 et parue dans *Libération* (hebdomadaire, Casablanca) du 23 et 30 Janvier 1981.
16. alors que les textes régissant l'impôt agricole fixent à cinq ans seulement l'âge de production et donc d'imposition des arbres fruitiers.
17. A titre indicatif, les jachères ont diminué en moyenne de 30 à 25 %, les terres irriguées sont passées de 60 000 à près de 500 000 ha, les surfaces réservées à certaines cultures ont augmenté de 23 % (agrumes) 87 % (maraîchage), voire 40 % (betterave) ; les rendements des céréales se sont améliorés en moyenne d'un seul quintal par hectare contre 21 pour les agrumes ... cf. N. AKESBI, «Impôt agricole, surplus... op. cit.
18. Ces indications sont confirmées par les résultats d'une enquête menée par la Caisse Nationale de Crédit Agricole qui aboutissent à des coefficients de réévaluation – pour l'année 1979 – de 6,17 pour les agrumes, 9,64 pour les cultures industrielles et 3,67 pour les grandes cultures, à titre d'exemple, cf. T. MASMOUDI, «L'imposition des revenus de l'agriculture au Maroc et l'incitation au développement», communication au 2ème Colloque «Fiscalité et Développement», Paris, Septembre 1982, pp. 13–14.
19. cf. Enquête de la Caisse Nationale du Crédit Agricole, in T. MASMOUDI, op. cit., p. 14.
20. Entre 1960 et 1974 alors que la hausse des prix avait été de 61 %, les prix du blé tendre et du blé dur (prix fixe pour le premier, de soutien pour le second) n'avaient respectivement augmenté que de 30 % et 13 %.
21. cf. dans ce sens «Le marché des produits agricoles» MARA/DAE, Octobre 1977, pp. 54 ; cf. notre article «Le blé, pain des masses et gains de classe», *Libération*, Casablanca No. 286, 14 Novembre 1980, p.7.
22. Entre 1975 et 1983, les prix officiels se sont accrus en moyenne de 140 à 150 % contre un taux d'inflation global de 118 %.
23. A cet égard, le cas du Maroc est encore concluant et démontre la fragilité de ce type d'argumentation développé par le FMI – ou ses adptes – pour justifier, voire recouvrir d'un «habillage social» ses recommandations en faveur de la politique de «vérité des prix». cf. par exemple F. MOLINS-YSAL, «Non, le FMI n'est pas une puissance coloniale», *le Monde de l'économie* du 22 Mai 1984, article paru en réplique au nôtre intitulé «Les Illusions d'une Politique de Vérité des Prix au Maroc», *le Monde de l'Economie* du 20 Mars 1984.
24. A cette différence près que les gros producteurs qui disposent de leurs propres moyens de commercialisation et du «poids» nécessaire sur le marché pour imposer leurs conditions sont les premiers bénéficiaires du système puisqu'ils ajoutent à leurs marges de producteurs celle de distributeurs ; cf. «Le Marché des Produits Agricoles», MARA/DAE, op. cit.
25. Agrumes, primeurs, coton, conserves végétales et animales. Ces dernières viennent en 1984 d'être «reprises» par le secteur privé...
26. cf. «Dix ans d'association Maroc – CEE, Bilan et Contentieux», Dossier préparé par F. OUALALOU, H. EL MALKI, L. JAIDI et N. AKESBI, *Libération*, Dossiers et Documents No. 2, Casablanca, Novembre 1980.
27. cf. A. BERRADA, «Le Crédit Agricole au Maroc, 1917–1977», ed. de la Faculté de Droit de Rabat, 1979, p. 21 ; F. CHAJAI, «L'Aide d'Obéissance Américaine et son Impact sur le Secteur Public au Maroc», ed. Maghrébines, 1976, p. 180.

28. cf. Rapport BIRD, «CNCA, 4e ligne de crédit, 1978, Vol. 2, p. 33. Il convient toutefois de préciser qu'en 1981, à l'issue du colloque de Marrakech sur l'économie, les «gros exploitants» devaient désormais être invités, pour le financement de leurs investissements, à s'adresser à la Banque Nationale pour le Développement Economique...
29. cf. notre article, «Affaire des tomates et Projet Primeur, la fuite en avant», Libération, Casablanca, 6 Juin 1980.
30. cf. Ben SMAIL, «La sécurité alimentaire du Maroc face à la double dépendance de l'agriculture nationale». Al Bayane, quotidien, Casablanca, 7-3, 1980.
30. (bis) cf. Résultats de la campagne 1982-83, CNCA, in Lamalif No. 159, Oct. 1984, p. 32.
31. cf. «Sécheresse», Dossier Libération, Casablanca, No. spécial 305 du 3 Avril 1981.
32. Les chiffres que nous donnons sont le plus souvent des moyennes de 3 à 4 années, précaution nécessaire en matière agricole pour «amortir» les variations d'une année sur l'autre, assez souvent considérables. En l'occurrence, il s'agit de moyennes de 1960-1964 et 1978-1980. cf. «Données essentielles sur le secteur agricole», op. cit., ainsi que les rapports annuels de la Banque du Maroc de 1978 à 1980.
33. cf. BIRD, «Maroc, Rapport sur le développement économique et social», Washington, Octobre 1979, Chapitre II, p. 22; cf. également les données relatives à l'emploi, d'après l'enquête de 1982 in Ittihad Al Ichtiraki, quotidien, Casablanca, p. 25.3, 1984.
34. cf. Projet du Plan Quinquennal 1981-1985, SEPDR, Vol. II, p. 91, Rabat 1981.
35. B. HAMDOUCH, «Dépendance alimentaire et spécialisation internationale au Maroc, Doc. Ronéo, INSEA, Octobre 1981, p. 17 et s.
36. cf. Banque du Maroc, Rapport Annuel 1983, Tableaux A.33 et A.35.
37. «De plus en plus, avance A. BENHADI, les barrages, les réseaux, les sucreries, les plans de production sont livrés en main», et d'ajouter non sans humour : «seule la paysannerie, irritante exception, ne peut être importée», cf. A. BENHADI, «La politique marocaine des barrages», op. cit. p. 28.
38. cf. Banque du Maroc, «Etudes et Statistiques» No. 76, Janvier 1984, p. 37, et Rapport annuel 1983, Tableau A. 31.
39. cf. «Facteurs de production» documents distribués lors du colloque de Marrakech sur l'économie agricole, en Février 1981 par les services du MARA. Rabat, p. 2 et 15.
40. cf. Recensement Agricole 1973-74, Secrétariat d'Etat au Plan et au Développement Régional, Rabat, Novembre 1976.
41. Les terres collectives sont en principe la propriété collective d'une tribu et sont sous le contrôle du conseil de tutelle qui dépend lui-même du Ministère de l'Intérieur. Les terres de l'Etat se sont enrichies des terres de colonisation récupérées en 1973 et confiées à deux sociétés étatiques (SODEA et SOGETA) — les terres Guich étaient à l'origine des terres dont l'usufruit revenait à certaines tribus qui les exploitaient en contrepartie du service militaire. Avec le temps, ces terres sont devenues héréditaires, sans pour

- autant que le problème juridique de leur appropriation (par l'Etat ou les héritiers) ait été tranché. Les terres habous enfin sont des terres ayant fait l'objet de dons de particuliers au profit des mosquées; on y distingue une partie qui revient aux habous publics (gérés par l'Etat), une partie aliénée au profit de certaines familles (chufas) et une dernière partie destinée aux Zaouias. cf. Rajae Msefer BERRADA, «Rapports de propriété et réforme agraire au Maroc», thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris X., Décembre 1980, pp. 72 et s.
42. L'absentéisme, selon des sources officielles, concernerait quelques 30 à 35 % des Terres agricoles, cf. «Les structures foncières» documents au colloque de Marrakech, op.cit. p. 9.
  43. cf. N. BOUDFERBALLA, «Aspects du problème agraire au Maroc», in «Question agraire No. 2, op. cit. p. 199 et s. ;cf. également «Les Structures foncières» documents du colloque de Marrakech, op. cit. 17.
  44. Les enquêtes effectuées dans les zones irriguées, ont révélé que dans l'ensemble 78,4 % des exploitations ont moins de 5 ha et recouvrent 36 % des terres seulement alors qu'à l'autre bout, 3,4 % des exploitations s'accaparent 27,3 % des terres irriguées cf. «La question agraire», No. 2, op. cit., p. 219.
  45. Les deux régions représentent ensemble près de 45 % du verger national. Pour le Gharb, cf. M. MILOURHMANE, «L'investissement privé dans l'agriculture à travers le cas du Gharb», mémoire de 3<sup>e</sup> cycle, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, 1979, p. 69 ; pour le Souss, cf. «Les entraves au développement agricole : Agadir, Tizuit, Tarfaya», enquête régionale Libération, Casablanca, No. 175, 14.7.1978.
  46. cf. Document du Colloque sur le «Machinisme agricole au Maroc», Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Avril 1980.
  47. cf. M. DADEN, «Les subventions dans le cadre du code des investissements agricoles», op. cit.
  48. cf. BIRD, «Maroc, Rapport sur le développement économique» op. cit., Chapitre IV, p. 13.
  49. L'expression «plus pauvres» correspond à la tranche des 20 % des dépenses les plus faibles et «plus riches» à la tranche des 20 % des dépenses les plus élevées. cf. BIRD, Ibid, Chapitre I, p. 7.
  50. Ibid., Chapitre V, p. 15.
  51. En milieu urbain, le nombre de «pauvres absolus atteint 3,3 millions de personnes, soit 36,7 % de la population urbaine, cf. Ittihad Al Ichtiraki, Quotidien Casablanca, 8-9 Janvier 1984.
  52. La seule dette extérieure du pays est en 1984 évaluée à quelques 12 milliards de dollars et l'Etat a dû à l'automne 1983, mener officiellement des négociations avec le Club de Paris en vue d'un rééchelonnement du service de sa dette contre la mise en œuvre d'un «programme d'ajustement structurel» dicté et contrôlé par le FMI.
  53. cf. N. AKESBI, «Impôt agricole, surplus et dépendance alimentaire», op. cit. pp. 19-25.
  54. Sur le rapport entre le système de contrôle politique du monde rural par «les notables ruraux» et l'impossibilité de mise en place de «tout système de taxation qui aboutirait à faire financer par l'agriculture le développement d'autres secteurs», cf. R. LEVAU, «Le fellah marocain, défenseur du Trône», op. cit., p. 238.

55. cf. N. AKESBI, «Structures et politiques fiscales du Maroc indépendant», Communication à la Journée d'Etude sur «La Problématique de la fiscalité marocaine» (20 Mai 1978), organisée conjointement par les Associations Marocaines des Economistes et des Inspecteurs des Finances, parue dans *Lamalif*, Casablanca, No. 101, Octobre 1978.
56. Pour plus de détails, cf. AKESBI, «Dépendance alimentaire et dépendance financière, le compte à rebours», *Libération*, Casablanca, 5.6. 1981.
57. cf. F. ONALALOU, «La situation économique actuelle du Maroc» *Ittihad Al Ichtiraki*, Casablanca, du 19 au 21 Avril 1984 ; H. EL MALKI, «L'austérité et le Fonds Monétaire International», *Ittihad Al Ichtiraki*, 18 et 19 Septembre 1984 ; N. AKESBI, «Le Maroc et le Fonds Monétaire International», *Ittihad Al Ichtiraki*, du 17 au 23 Novembre 1984 (tous ces articles sont en Arabe).

**SUMMARY**

*Food dependency in Morocco is first and foremost due to an export-oriented agricultural model of development which was strongly advised by the World Bank and the I.M.F. The Moroccan case is rather special with reference to the issue of the role of agriculture in the development process and to the general trend observed in the past twenty five years in most developing countries. To be sure, as of the mid-sixties, the Moroccan leaders gave top priority to agriculture, contrary to many countries especially African countries which favoured industry in their development plans over agriculture. Thus the latter was supposed to feed the population, create jobs, improve revenues, provide foreign exchange, yield a surplus which could be channeled toward funding other economic sectors. Over-all, massive measures were taken to serve the planned model. They included public investments, a code of investments, subsidies, taxes, pricing policy, organization of markets, agricultural credit... Important, multi-farious means were used to this end.*

*Yet, after over two decades of building such an export-oriented agricultural model, results appear disappointing, to say the least. The whole agricultural output is on the decline, the trade balance with reference to food is deeply in the red, food dependency has dangerously soared, the gap in social and spatial inequalities has more than ever widened... In short it is obvious that the model has failed.*

*Worse still not only did the financial model built to back up the export-oriented agricultural model lack the means to extract surplus in the very areas which could best generate it but moreover it increased its «pressure» excessively on a specific part of the tax base, i.e., consumption and salaries. Yet these are precisely the choice «targets» of tax systems, which are being thrashed by the crisis. The potentials of such a system are highly limited by reduced consumption as well as the freeze on salaries and the only temporary outlet of this system is to resort to external loans which become the only condition for the country to survive financially. Thus the food dependency is coupled with a financial dependence. Both feed on each other and the resulting complication of circumstances drives the country into a deeper and deeper decline.*